



**DEL 25-083**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

**Le 04 novembre 2025**

**DATE D’AFFICHAGE**

**Le 04 novembre 2025**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

**En exercice : 27**

**Présents : 22**

**Votants : 27**

L’an deux mille vingt cinq

Le douze novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le :  
04 novembre 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 04 novembre 2025.

**EXCUSÉS**

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian Poirier) Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE)

**ABSENTS**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine JOLU**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Le Mans Métropole : Rapport annuel sur le prix la qualité du service public de l’eau et de l’assainissement pour 2024**  
**Rapporteur : Christian POIRIER**

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l’environnement impose aux collectivités de présenter un rapport annuel à l’assemblée délibérante sur le fonctionnement des Services Publics de l’Eau et de l’Assainissement.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, ce document intègre également les indicateurs de performance, exhaustivement listés dans la LEMA, qui permettent de quantifier l’action publique sur trois axes : qualité du service à l’usager, gestion financière et patrimoniale, performance environnementale.

Ainsi le document présenté au titre de l’année 2024 intègre ces nouvelles dispositions dans le cadre d’une nouvelle présentation du rapport annuel, présenté en annexe.

En 2024, la Direction Eau et Assainissement (DEA) de Le Mans Métropole a intégré, dans son périmètre de mission, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

De ce fait, la DEA intervient à la fois dans les domaines liés au « grand cycle de l’eau » et au « petit cycle de l’eau ». Ainsi, la DEA organise dans ce cadre la Gestion des Milieux Aquatiques, la Prévention Inondation et des services liés à l’eau potable et à l’assainissement collectif et non collectif.



**DEL 25-083**

- **Faits marquants sur la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

- ✓ **Ouvrages de protection contre les crues**

Construction puis suivi des systèmes d'endiguement Australie-Heuzé sur la Sarthe et Crétois sur l'Huisne et du déversoir de l'île aux Planches

- ✓ **Participation à l'information et à la gestion de crise par :**

- Réalisation d'une modélisation hydraulique sur LMM et réalisation de cartes de montée des eaux quartier par quartier pour les différentes communes inondables de l'agglomération.

- Suivi du réseau de vitrines d'information, d'échelles et de repères de crue (macarons réglementaires) indiquant les plus hautes eaux connues.

- ✓ **Actions inscrites au PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)**

- Mise en place d'une démarche de réduction de vulnérabilité des habitations aux inondations = Diagnostic gratuit des maisons par un prestataire spécialisé – possibilité pour les propriétaires d'obtenir 80% de subvention pour réaliser les travaux de protection,

- Réouverture de l'ouvrage de décharge sous la rue d'Arnage au Mans,

- Rehausse du quai Ledru Rollin pour protéger le quartier de la Boussinière,

- Elargissement du pont Rouge pour réduire la ligne d'eau en amont.

- ✓ **Enlèvement d'embâcles** : tout au long de l'année et surtout pendant les écourees réalisées en automne

- ✓ **Lutte contre les ragondins**, présents sur l'Huisne et au niveau des plans d'eau communautaires

- ✓ **Restauration de berges**, en lien avec les projets communautaires et notamment le Boulevard Nature

- ✓ **Remise en état de l'Huisne et restauration de la continuité écologique** : projets de démantèlement ou d'aménagement des barrages présents sur l'Huisne dans la traversée du Mans afin de permettre la continuité piscicole et le transit sédimentaire et d'améliorer l'état écologique de la rivière.

- **Chiffres clés eau et assainissement**

- ✓ **Eau potable :**

- 1 420 km de réseaux d'eau potable

- 12 562 729m<sup>3</sup> d'eau produite

- 16 ouvrages de stockage sur 9 sites

- 6 257 824€TTC investis sur l'eau

- 2.01€TTC le m<sup>3</sup> d'eau potable (contre 2.32€TTC de moyenne en France)

- 112 549 abonnés en 2024 (contre 113 266 abonnés en 2023)

- ✓ **Assainissement**

- 1 369 km de réseau d'assainissement collectif

- 20 446 094 m<sup>3</sup> d'effluents traités

- 11 unités de traitement des eaux

- 10 056 461 €TTC investis sur l'assainissement

- 1.83€TTC le m<sup>3</sup> (contre 2.37€ de moyenne en France)

- 320 contrôles d'installation d'assainissement pour 4515 installations recensées

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20251112-2025\_83-DE  
en date du 18/11/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025\_83

**DEL 25-083**

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.**

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 17 novembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,  
Damienne FLEURY

